

## LETTRE DE CONSULTATION

2/2025

Date : 30/01/2025

### 1. Objet de la consultation :

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la reconstruction du collège Saint-Exupéry à Rabat, le maître d'œuvre sollicite la réalisation **d'un diagnostic acoustique environnemental**.

Le site concerné couvre une superficie d'environ 1 ha 29 a 40 ca et le projet est actuellement en phase de Conception, avec une équipe de maîtrise d'œuvre dédiée à la construction du futur établissement.

### **Etablissement concerné :**

- Collège Saint-Exupéry : rue Al Maarif, Aviation, Rabat.

### 2. Visite des lieux :

Pour organiser une visite des lieux, veuillez prendre rendez-vous avec M. Mohammed Bourassi ou Mme Garance Glais :

[mohammed.bourassi@aeefe.fr](mailto:mohammed.bourassi@aeefe.fr) / 06-63-80-22-85.

[garance.glais@aeefe.fr](mailto:garance.glais@aeefe.fr) / 06-65-10-77-96

### 3. Présentation des résultats :

Les livrables attendus comprennent :

- Un rapport d'étude détaillé incluant les résultats demandés dans le Cahier des Charges,
- Remise du rapport en version numérique (PDF) sur clé USB et en un exemplaire papier.

### 4. Modalités d'exécution :

- **Délai d'exécution** : La mission devra être réalisée dans un délai de 7 jours à compter de la notification de la commande.
- **Contraintes spécifiques** :
  - o Les relevés à l'intérieur du site devront être effectués en dehors des heures de présence des élèves.
  - o Une prise de contact préalable avec l'utilisateur sera nécessaire pour organiser l'accès et la réalisation des mesures.

## 5. Documents à fournir :

Pour la présente consultation, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

- Un devis détaillé précisant les coûts unitaires et globaux,
- Un calendrier prévisionnel d'intervention,
- La méthodologie envisagée et les moyens techniques envisagés,
- Vos références pour des missions similaires,
- Vos assurances et certifications éventuelles.

Toute autre pièce justificative que vous jugez utile pour l'évaluation de votre offre.

## 6. Modalités de remise des offres :

Les offres doivent nous être transmises par courrier électronique simultanément aux adresses suivantes : [mohammed.bourassi@aeefe.fr](mailto:mohammed.bourassi@aeefe.fr) ; [garance.glais@aeefe.fr](mailto:garance.glais@aeefe.fr)

en copie : [sg@lycee-descartes.ma](mailto:sg@lycee-descartes.ma) ; [appels.offres@lycee-descartes.ma](mailto:appels.offres@lycee-descartes.ma)

La date limite de remise des offres est arrêtée au **mercredi 05/02/2025 à 17h.**

## 7. Informations complémentaires :

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez nous contacter par mail.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette consultation et restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Dans l'attente de votre réponse.

## 8. Pièces jointes :

- Plan de masse topographique
- Plan de situation
- Cahier des charges (CC)

Delphine GUYOMARD  
Secrétaire générale du groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra



## **CONSTRUCTION DU COLLEGE SAINT-EXUPERY DE RABAT Cahier des charges - Diagnostic acoustique environnemental**

---

le 16 décembre 2024

### **I INTRODUCTION :**

Dans le cadre du projet de construction du nouveau collège Saint-Exupéry de Rabat, un diagnostic acoustique environnemental dit "point zéro" doit être réalisé.

Ce diagnostic acoustique a pour objectif de caractériser le plus précisément l'environnement sonore, aussi bien pour ce qui est des niveaux acoustiques élevés dit "niveau de bruit ambiant agressifs" et permettant de définir dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre les performances d'isolation des façades, que les niveaux acoustiques les plus faibles dits "niveau de bruit résiduel" pour le respect de l'environnement sonore existant.

La réalisation de ce diagnostic se justifie par la proximité immédiate de l'avenue Mohammed VI réputée bruyante, mais également par la présence d'une base hélicoptère à moins de 500m du projet et des survols à basse altitude entraînant de fortes nuisances sonores et vibratoire.

Il est attendu de ce diagnostic uniquement la réalisation des mesures et un rapport présentant les résultats, sans conclusions spécifiques, études ou recommandations constructives.

D'une manière générale, la mission diagnostic acoustique environnemental se fera en conformité avec les dispositions de la norme **NF S 31-310 "Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement"**, et respectera le cahier des charges suivant :

## **II CAHIER DES CHARGES DES MESURES :**

Le matériel de mesure sera de classe 1, il sera calibré avant et après les mesures au moyen d'un calibre de classe 1.

Les points de mesures seront à minima de 3, deux extérieures bruit ambiant et bruit résiduel et une intérieure :

### **Mesure extérieure bruit ambiant :**

Visant à caractériser les sources de nuisances routières et survols d'hélicoptères.

Point de mesure en situation « haute », position du microphone en toiture d'un bâtiment existant du collège existant, libre de toute végétation et avec une vue directe de l'avenue Mohammed VI (sans écran ou bâtiment faisant office de protection).

Durée de mesure minimale de 24h et minimum 4 survols d'hélicoptères.

Suivant la situation de l'environnement acoustique rencontré sur site, il pourra être réalisé des points supplémentaires sur des périodes courtes afin d'être le plus représentatif des spécificités acoustiques existantes, notamment pour les survols d'hélicoptères.

### **Mesure extérieure bruit résiduel :**

Visant à caractériser le niveau de bruit résiduel le plus faible et contraignant de l'environnement extérieur.

Point de mesure en situation « basse », position du microphone au sol niveau 0 existant du collège existant, libre de toute végétation, en situation « cœur d'îlot » protégé des nuisances du trafic routier.

Durée de mesure minimale de 12h, avec une période réglementaire nocturne complète (22h-7h).

### **Mesure intérieure bruit ambiant :**

Visant à caractériser les sources de nuisances routières et survols d'hélicoptères en situation existante intérieure d'une salle de classe ou bureau.

Point de mesure intérieure dans une salle de classe ou bureau, non occupé durant la mesure, espace donnant en façade sur l'avenue Mohammed VI.

Durée de mesure minimale de 15h, correspondant à une période réglementaire diurne complète (7h-22h) et minimum 4 survols d'hélicoptères.

**Les niveaux de bruit mesurés se feront avec un intervalle d'intégration de 1s.**

### III

#### **CAHIER DES CHARGES DU RAPPORT DE MESURES :**

Un rapport complet de mesures sera fourni, respectant le cahier des charges suivant :

Présentation du matériel et des points de mesures avec photos des sonomètres aux trois points de mesure.

Présentation des conditions météorologiques lors des mesures (température, vent, précipitation).

Présentation sur plan des points exacts des mesures réalisées, et périodes de mesures.

Présentation des résultats de mesures sur la totalité des mesures et des périodes d'enregistrement :

- Les résultats seront présentés par point de mesures, et suivant les périodes distinctes "diurne" (7h-22h) et "nocturne" (22h-7h).
- Les valeurs mesurées seront présentées par bande d'octave de 63Hz à 8000Hz et globale pondérées A.
- Les résultats présenteront sous forme de tableaux les valeurs  $L_{eq}$ ,  $L_{min}$ ,  $L_{max}$ ,  $L_{90}$ ,  $L_{50}$  et  $L_{10}$ , par tranche de 1/2 heure sur les périodes diurnes et nocturnes totales, et sur les bandes d'octave 63-8000Hz et de manière globale pondérées A..
- Les résultats complémentaires seront présentés pour chaque survol d'hélicoptère, pour l'ensemble des 3 mesures, avec un fenêtrage temporel ciblant les survols, des résultats  $L_{eq}$ ,  $L_{max}$ ,  $L_{10}$  et  $L_{05}$ , et sur les bandes d'octave 63-8000Hz et de manière globale pondérées A.
- La 1/2 heure la plus calme, et la 1/2 heure la plus bruyante de la période diurne et nocturne des mesures extérieures seront indiquées.
- Les évolutions temporelles sous forme de graphique de tous les points de mesures sur les périodes totales des mesures seront présentées.

Le prestataire conservera au moins 1an les fichiers des mesures afin de pouvoir répondre à d'éventuelles précisions sur les résultats qui pourront lui être demandées.

15 = 15m largeur à partir de plan d'aménagement (limite reparté par coordonnée Lambert) → r  
 Note : cadastre municipal → coordé sur borne délimite le terrain.  
 e. Quelc :

ROYAUME DU MAROC  
 WILAYA DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER  
 VILLE DE RABAT  
 ARRONDISSEMENT EL YOUSOUFIA

**AMBASSADE DE FRANCE**

Annexe du Lycée Descartes  
 Collège SAINT-EXUPERY  
 Site:  
 RUB AL MAARIF

Propriété dite : "Champ D'Aviation de RABAT"  
 T.F.1370/R (P1)  
 S = 1H 29 A 40 CA

PLAN TOPOGRAPHIQUE  
 ET  
 DELIMITATION

NOTA: Plan Révisé au Système LAMBERT et au NDM

RABAT LE: 09/05/2017	Levé par: NOUREDDINE	Dessiné par: NORA	Corrigé par: MURQUIN	REF: 2002
ECHELLE: 1/200				

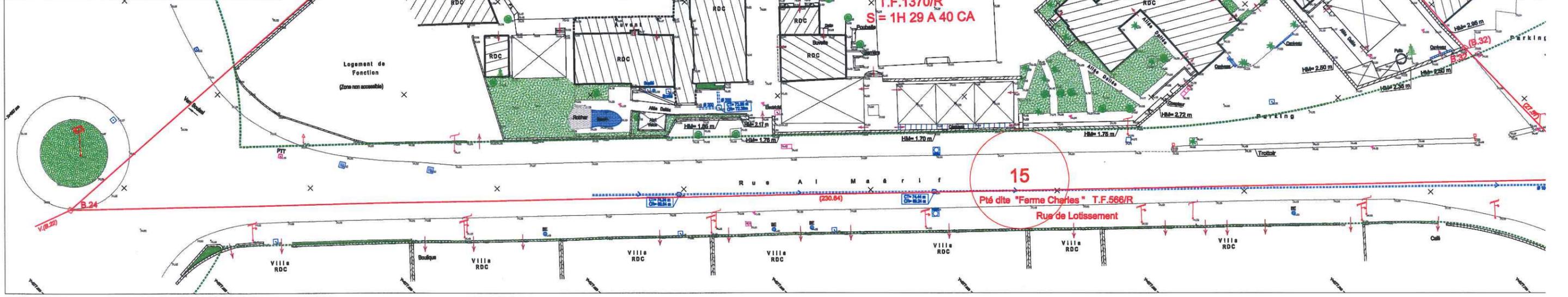
Modifié le:   
 Fw: 2594\_Topo\_Annex\_SANT EXUPERY\_270417.dwg

**ROUVIN Pierre**  
 BUREAU D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION  
 11 Avenue Industriel - Casablanca 20100 MAROC  
 Tel: 0539 88 10 10 - Fax: 0539 88 10 10  
 Email: rouvin@orange.ma

LISTE DES COORDONNEES

Propriété dite : "Champ D'Aviation de RABAT"  
 TFN° 1370/R  
 S = 1H 29 A 40 CA

N° Borne	X	Y
B.23	368155.85	377738.70
B.24	367996.62	377571.84
B.34	368007.22	377746.85
B.33	368007.92	377746.81
B.32	368128.28	377738.97



## RABAT – COLLEGE SAINT EXUPERY – PLAN DE SITUATION

